





333

mil neufcent quarante et un, à vingt heures, à la Mairie, au lieu ordinaire de ses séances.

### — Ordre du jour —

1. Lecture du procès verbal de la dernière séance ;
2. Participation de la Commune dans l'indemnité de 40 000<sup>+</sup> imposée par les autorités d'occupation au Canton de Bouaye. Répartition entre les 7 Communes; part de la Commune de Rezé. Ouverture de crédit.
3. Désignation de deux délégués au Bureau de Bienfaisance, nommés par le Conseil municipal ;
4. Question de M. Charbonnier ;
5. Commission des Travaux publics - Rapport.
6. Marché pour l'entretien des chemins vicinaux.
7. Question du charbon de bois.
8. Adresse au Maréchal Pétain.
9. Police municipale. Organisation.
10. Questions diverses.

Rezé le 20 avril 1941.

Le Maire.

A. Le Lamer

### Seance du 24 avril 1941

Le Conseil Municipal, sur convocation de M. le Maire, s'est réuni le 24 avril 1941 à 20 heures, à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. Le Lamer.

Étaient présents : M. Le Lamer, Mme Moineau, MM. Bourdeau, Charbonnier, Contant, Cormerais, Gendron, Goubin, Graton, Maillan, Goubert, Laïeck, Leroy, Merrien, Moriceau, Penem, Pinel, Quirion et Dalton.

Absents et excusés : M. Peigné, M. Billion, prisonnier de guerre.

M. Quirion, qui accepte, est nommé secrétaire de séance.

## Lecture du Procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance, dont il est donné lecture, est adopté sans observation.

Pénalité de 40 000<sup>+</sup> appliquée au Canton de Bouraye.

M<sup>r</sup> le Maire expose au Conseil municipal que les autorités d'occupation, à la suite d'actes de sabotage commis sur le territoire de la Commune de Bourgenais, ont imposé au Canton de Bouraye une amende de 40 000<sup>+</sup>. Cette somme a été répartie entre les sept communes du Canton au prorata du principal de leur contribution mobilière. La part de la Commune de Rezi ressort à 27 656<sup>+</sup>. L'avance de cette quote-part a été faite par le Trésorier général, et il y a lieu de couvrir cette avance.

— estime qu'il est de son devoir

de protester contre les actes de sabotage dont il s'agit de sont produits sur le territoire le mode de répartition d'une commune autre que Rezi, ~~proteste contre la solidarité~~ établie entre toutes les Communes du Canton de Bouraye, circonstance, qui est demandée à M<sup>r</sup> le Préfet d'autoriser, sur les fonds disponibles de la Commune, l'ouverture d'un crédit de 27 656<sup>+</sup> de la Commune de Rezi une somme dépassant les  $\frac{2}{3}$  du montant de l'amende, la Commune, d'un crédit de 27 656<sup>+</sup>, pour faire face à la dépense imposée.

Désignation de deux délégués du C.M. au Bureau de Bienfaisance

Le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de désigner deux délégués au Bureau de Bienfaisance. Il a pressenti à cet effet deux personnes qui lui ont consenti leur éventuelle acceptation, et il expose les raisons qui l'ont guidé dans son choix. Le Conseil décide à mains levées et à l'unanimité de nommer:

M<sup>r</sup> Fouquet à Pont-Rouman

M<sup>lle</sup> Guille à Rezi

comme délégués du C.M. au Bureau de Bienfaisance et prie Monsieur le Préfet de ratifier ces nominations.

Syndicat intercommunal de l'alimentation en eau.

À la demande du Maire, le Conseil, à l'unanimité, désigne M<sup>rs</sup> Bernardeau et Graton comme délégués de la Commune auprès du syndicat intercommunal de l'alimentation en eau.

Compte rendu de la Commission du T.P.

Le Maire informe le Conseil que la Commission du T.P. s'étant réunie le 1<sup>er</sup> avril, a désigné comme rapporteur M<sup>r</sup> Bernardeau. Avant de donner la parole à ce dernier pour la lecture de son rapport, il indique que

cette première réunion n'a permis à la Commission qu'un examen précipité des travaux en cours, malheureusement nombreux :

- Construction de classes aux Ecoles de Rezé et de Font-Rouveau.
- Aménagement de la Mairie du Parc Municipal
- Fêtes des fêtes etc ....., tous retardés faute de matière première.

Une seconde réunion s'impose à bref délai pour un compte rendu de détail. M. Bernardeau donne ensuite lecture de son rapport dont les conclusions sont approuvées à l'unanimité. Le Maire lui adresse ses remerciements. Le Conseil fait confiance au Maire pour exécuter les décisions de la Commission des T.P.

Chemins vicinaux ordinaires.

18 juin 1941

Le Maire soumet au Conseil le Marché pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires de la Commune. Il donne lecture d'un rapport de l'ingénieur subdivisionnaire qui indique qu'en raison des circonstances actuelles, il est impossible d'avoir recours à l'adjudication et, qu'après avoir recueilli les propositions de plusieurs entrepreneurs, il présente la soumission - de M. Nouel Henri qui a consenti le meilleur prix pour la fourniture des matériaux nécessaires.

Le montant de cette soumission atteint 75.000 francs.

En conséquence le Conseil après délibération accepte les propositions de M. Nouel et demande à M. le Préfet de vouloir bien approuver la décision.

Adresse au Maréchal Tétain.

Le Maire propose au Conseil Municipal de manifester sa volonté de faire aboutir l'œuvre si grande et si noble entreprise par le Chef actuel de l'Etat en priant M. le Préfet de lui transmettre l'adresse suivante :

" Le Conseil Municipal de Rezé, nouvellement nommé par M. le Préfet de la Loire Inférieure, convaincu que le redressement de la France ne pourra se faire que par l'union étroite de tous autour du Chef de l'Etat, s'associe pleinement à son œuvre et affirme sa foi dans l'avenir du Pays.

" Il adresse au Maréchal Tétain, l'expression de sa respectueuse gratitude et s'attache de son dévouement le plus complet à la grande et noble tâche qu'il n'a pas craint d'assumer pour construire une France Nouvelle au plus grand bien de tous les enfants.

Le Conseil à l'unanimité, approuve la proposition du Maire en même temps que l'adresse qui lui est soumise.

Répurgation

Le contrat de répurgation entre la Commune de Rezé et la mairie Grandjean ayant pris fin à la date du 1<sup>er</sup> Avril avait été prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> Mai d'un commun accord avec les deux parties. Le Maire ayant soumis à la Commission des T.P les nouvelles conditions proposées

